

A-Z Invest

Société par actions simplifiée au capital de 1.084.002 euros
Siège social : 4 Zone Industrielle Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE DEUX GUIERS
821 899 796 RCS GRENOBLE

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 23 JUIN 2026

-
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société par voie d'apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés ;

-
- Pouvoirs pour formalités.

CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PAR VOIE D'APPORTS EN NUMERAIRE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE BENEFICIAIRES DENOMMES

Le Président rappelle que les associés par délibérations unanimes en date du 23 juin 2026 ont décidé d'émettre 67.567 actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 6 euros, soit à la valeur nominale, à libérer intégralement, pour la totalité de leur montant nominal, en numéraire par versements en espèces et/ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société, au profit des bénéficiaires dénommés suivants et dans les proportions indiquées ci-après :

à souscrire, **au plus tard le 25 juin 2026 à minuit**, sur le compte « *Augmentation de capital* » ouvert au nom de la Société auprès de la Banque Delubac & Cie.

Ceci rappelé et conformément aux pouvoirs conférés au Président par délibérations unanimes des associés du 23 juin 2026, le Président, au vu :

- des bulletins de souscription signés par les souscripteurs visés ci-dessus portant sur la souscription de l'intégralité des 67.567 actions nouvellement émises par la Société ;
- du certificat bancaire attestant du dépôt de la totalité des fonds à libérer en espèces, soit la somme de **300 414,00 euros**, sur le compte bloqué susvisé ouvert au nom de la Société ;
- du certificat émis par le commissaire aux comptes ad hoc attestant de la libération de la somme de **104 988,00 euros** par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société ;

constate qu'à la date du 23 juin 2026, les souscripteurs susvisés ont souscrit l'intégralité des 67.567 actions nouvelles d'une valeur nominale de 6 euros chacune, émises au prix unitaire de 6 euros, soit à la valeur nominale ;

constate en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation du capital social en date du 23 juin 2026 à concurrence d'un montant nominal de 405.402 euros, lequel est ainsi porté de la somme de 678.600 euros à la somme de 1.084.002 euros.

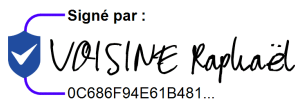
POUVOIRS POUR FORMALITES

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

-oOo-

Pour extrait certifié conforme à l'original

Monsieur Raphaël Voisine

Signé par :

0C686F94E61B481...